

Smart Cities

Efficace, innovante, participative :
comment rendre la ville plus intelligente ?



CONTEXTE

À l'orée des élections municipales de mars 2014, l'Institut de l'entreprise publie une étude intitulée « Smart cities. Efficace, innovante, participative : comment rendre la ville plus intelligente ? ». Cette étude est issue des « Ateliers de la Performance publique », commission de travail de l'Institut de l'entreprise présidée par Augustin de Romanet et dirigée par Julien Damon. À l'origine de ce rapport, un double constat : la nécessité de freiner l'accroissement des dépenses à l'échelle locale dans un contexte de disette budgétaire et l'émergence du thème des « villes intelligentes » comme nouvelle grille de lecture du fait urbain. Cette note s'adresse aux élus, aux entreprises et aux habitants des villes pour leur proposer de construire ensemble la ville intelligente de demain.

L'étude « Smart Cities » se rattache à la réflexion menée par l'Institut de l'entreprise dans le cadre de sa nouvelle série de notes « Sphère publique - sphère privée : nouveaux enjeux, nouveaux modèles ». Publié en juillet 2013 et rédigé par Elisabeth Lulin, le premier opus s'intitule « Service public 2.0 ».

SYNTHÈSE

La ville intelligente, ou « smart city », est une nouvelle façon de penser la ville, le service urbain et l'interaction de ses différents acteurs (administration, habitants, entreprises).

Métropolisation, complexité croissante du fait urbain, place accrue du numérique et des données, nécessité de contenir la dérive des dépenses publiques locales, la ville intelligente est le lieu des défis de l'urbanisation et des opportunités permettant d'y faire face.

Pour répondre aux enjeux de la ville de demain - services et infrastructures de qualité, création de valeur, aspiration croissante des habitants à la participation, la métropole intelligente développe le numérique dans les services urbains pour rendre la ville plus efficace, expérimente de nouvelles collaborations public-privé pour accroître les retombées économiques et fait participer les habitants à la « fabrication » de la ville. La smart city dépasse ainsi une gestion du service urbain historiquement organisée en « silos » pour privilégier une approche en réseau, dans laquelle l'utilisation des ressources numériques devient essentielle.

S'appuyant sur de nombreux exemples internationaux et tenant compte des spécificités françaises, le rapport de l'Institut de l'entreprise énonce 10 propositions pour permettre l'avènement de véritables smart cities en France. Tout en plaidant pour l'émergence de métropoles intelligentes, l'Institut de l'entreprise nuance cependant une approche trop idyllique de la smart city, en intégrant dans son analyse les limites inhérentes à cette dynamique.

DÉTAILS DES PROPOSITIONS

Rendre la ville, les services publics et les infrastructures urbaines plus efficaces

L'utilisation des nouvelles technologies et des données est le préalable à toute logique de « smart cities ». Appliquée aux services publics, la numérisation doit permettre d'améliorer les politiques publiques locales, idéalement à un coût inférieur.

1. ÉVALUER LES COÛTS ET OPPORTUNITÉS DU SMART

- Repenser la mesure de la performance publique à l'ère de la *smart city* en mobilisant toutes les expertises disponibles (recherche universitaire, organismes publics, *think tanks*)
- Confier au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) la mutualisation des évaluations des coûts et bénéfices des démarches et expériences des *smart cities*
- S'appuyer sur cette expertise pour opérer, aux échelles métropolitaines, des révisions générales des politiques publiques locales afin d'identifier et supprimer les doublons rendus inutiles par les technologies de l'information et de la communication

2. ADAPTER L'ADMINISTRATION LOCALE POUR AMÉLIORER SON EFFICACITÉ

- Intégrer l'ensemble des services locaux destinés aux entreprises et aux habitants, sous la forme d'une plate-forme numérique concrétisant la logique du guichet unique
- Faire du numérique un enjeu stratégique de la ville en créant, dans les municipalités, des directions du numérique, confiées à des personnes aux profils davantage « entrepreneuriaux » que « techniques »
- Établir un « observatoire des besoins urbains » dans chaque métropole pour bâtir la ville intelligente sur les usages plutôt que la seule technologie
- Créer un réseau social des villes intelligentes afin d'échanger sur les meilleures pratiques

3. AMÉLIORER QUALITÉ DE VIE ET ATTRACTIVITÉ URBAINES

- Faciliter l'accès aux services publics et privés par une meilleure information
- Adapter les services publics locaux aux rythmes et horaires de travail des salariés
- Accroître le nombre d'aménagements urbains intelligents et d'espaces publics attractifs et modernes (Wi-Fi généralisé, panneaux digitaux)
- Employer les ressources offertes par les nouvelles technologies au service de la lutte contre la criminalité et les incivilités

4. PERMETTRE LA MOBILITÉ ET LIMITER STRESS ET CONGESTION

- Optimiser les déplacements et limiter la congestion urbaine - applications pour faciliter la vie des usagers dans leurs déplacements, diversification de l'offre de transport, usages nouveaux, utilisation de capteurs
- Inciter les entreprises à mettre à disposition d'autres entreprises ou de particuliers leurs capacités excédentaires. Il s'agirait pour elles de louer à d'autres entreprises leurs bâtiments inutilisés ou leurs flottes de véhicules.
- Développer des « tiers lieux » qui permettent de travailler mieux en se déplaçant mieux, comme les espaces de *coworking*, dans la perspective d'un service public du travail ouvert aux salariés, travailleurs indépendants et demandeurs d'emploi

5. AUGMENTER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

- Réduire ensemble l'empreinte écologique par l'optimisation des consommations dans le ressort territorial d'une métropole (*smart grids*)
- Concevoir la ville non plus en fonction de bâtiments dont les performances sont évaluées isolément, mais de plus en plus à l'échelle des quartiers
- Donner davantage de pouvoir aux villes pour organiser leurs modes de consommation et tester de nouveaux modèles énergétiques
- Inventer des dispositifs innovants pour permettre des investissements « verts » sans surendetter les villes

Expérimenter de nouvelles collaborations public-privé pour accroître les retombées économiques

Dans une logique de « *smart cities* », les municipalités et les grandes entreprises testent de nouveaux modèles de partenariat, plus adaptés aux défis auxquels elles sont confrontées et proposant une meilleure allocation du risque. Elles contribuent aussi au développement des entreprises innovantes.

6. FAVORISER LES ENTREPRISES DE LA SMART CITY ET L'ÉMERGENCE DE *BUSINESS MODELS* ASSOCIÉS

- Instaurer un « Local Small Business Act » : dans le cas des attributions appels d'offres faisant l'objet de partenariats entre grands groupes et petites entreprises, faire en sorte que le financement ne transite pas uniquement par le consortium mais aussi en partie par les petites entreprises concernées
- Favoriser la transparence des marchés publics en instituant pour les métropoles une obligation de mettre en ligne sur un site dédié tous les documents relatifs aux marchés
- Privilégier la logique d'incubation à celle de subvention des projets entrepreneuriaux. Il s'agit d'attirer et de développer le capital humain en développant des espaces de *coworking* et des incubateurs, nouveaux lieux de diffusion et de partage du savoir
- Favoriser la collaboration entre les grandes entreprises et les *start-up* en incitant les premières à créer des incubateurs
- Assurer les conditions de déploiement des nouveaux *business models* des entreprises de la ville

7. VALORISER LES VILLES ET LES ENTREPRISES FRANÇAISES

- Mettre en place une filière efficiente de recyclage du matériel de haute technologie
- Valoriser l'action des entreprises en mettant en valeur auprès des habitants le rôle des entreprises dans le fonctionnement quotidien de la ville
- Valoriser, à l'échelle mondiale, les réalisations françaises en termes de *smart cities*

Faire participer les habitants à la « fabrication » de la ville

Face à la dynamique d'agglomération et au changement d'échelle des enjeux des métropoles, les défis de la ville ne semblent plus trouver leur unique solution dans l'intervention verticale, mais de plus en plus dans l'ingéniosité des habitants.

8. CONSACRER LA PARTICIPATION DIRECTE DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES

- Faire de la ville le terrain privilégié du service public participatif en faisant des habitants des producteurs d'information

- Éclairer les choix des subventions aux services et équipements en permettant aux habitants de faire part de leur avis et commentaires
- Limiter les écrans entre les élus, d'un côté, et les entreprises et les habitants, de l'autre, en réduisant le nombre d'instances et de collaborateurs intermédiaires
- Permettre un investissement permanent des habitants et des entreprises dans le montage et le suivi des grands projets, voire dans leur financement (*crowdfunding*)
- Créer une plate-forme collaborative permettant aux citoyens de s'investir dans des missions de service public
- Organiser une véritable participation des entreprises dans la ville par l'intermédiaire d'instances créées à cet effet

Développer les initiatives d'*open data* au niveau local et en faire profiter l'administration, les habitants et les entreprises

L'*open data* est nécessaire à la fois pour favoriser le contrôle démocratique et susciter des retombées économiques.

9. OUVRIR LES DONNÉES

- Instituer un droit opposable à l'*open data*, qui pourrait prendre la forme d'un délai au-delà duquel les villes devraient publier les données demandées et justifier de ne pas le faire le cas échéant
- Développer la mise à disposition systématique des données locales publiques, en invitant les municipalités à adapter leur organisation à la production de ces données
- Mettre l'*open data* au service des usagers, en procédant à un retraitement des données pour qu'elles soient présentées de façon simplifiée, par un travail conjoint de la municipalité et de développeurs
- Communiquer annuellement sur la fiscalité locale et permettre la comparaison ville par ville des impôts locaux
- Développer la transparence et la géolocalisation des dépenses publiques
- Créer des « banques de données personnelles » où les citoyens puissent stocker leurs données et en permettre ou interdire l'accès
- Mettre à disposition gratuitement, aux échelles locales, les données détenues par les grands organismes nationaux, notamment en matière de protection sociale ou de fiscalité
- Favoriser l'échange de données entre opérateurs économiques et acteurs publics
- Mutualiser les données de l'ensemble des collectivités

10. PROTÉGER DES RISQUES NUMÉRIQUES

- Réduire la fracture numérique en mettant en œuvre une « clause d'insertion numérique » dans les contrats passés avec les opérateurs de la *smart city*
- Veiller à la bonne formation des agents municipaux et des élus aux nouvelles technologies
- Se protéger contre les cyberattaques potentielles. La vigilance doit être constante, tant au moment du montage des réseaux que pendant leur maintenance
- Se prémunir contre la vulnérabilité des réseaux numériques de la « ville intelligente » en s'inspirant des réseaux d'eau ou de gaz pour imaginer des maillages permettant de maintenir un niveau minimal de service en cas de défaillance

